

Circulaire de Rentrée 2025-2026

1 - RENTREE :

Lundi 01 septembre 2025, rentrée :

- De 8h30 à 10h00 : accueil des internes de 4°, 3°, CAPA1 et Seconde.
- De 10h00 à 12h00 : accueil des internes de 1ère, CAPA 2 et Terminale Bac Pro.
- A 10h30 : appel de la 4^{ème}, 3^{ème}, CAPA1 et Seconde
- A 12h30 : repas
- A 13h30 : appel des élèves de 1ère, CAPA 2, Terminale Bac Pro.

Lundi 08 septembre 2025, rentrée :

- A 8h30 : CAP AEPE

2 - CONTRAT SCOLAIRE :

1/ L'inscription dans l'établissement est prise pour l'année scolaire complète et pour un cycle d'études déterminé au préalable.

2/ Il est rappelé aux familles que le montant annuel des frais est un tarif forfaitaire identique pour l'année scolaire comme cela a toujours été convenu lors de l'inscription de l'élève (le tarif annuel tient compte des jours ouvrés déduction faite des cours en distanciel, des vacances scolaires et des périodes de stage. Il est possible de solliciter un échelonnement des frais sur plusieurs mois). Les prélèvements automatiques commenceront à partir du mois de septembre jusqu'au mois de juin.

3/ Les dispenses annuelles de cours d'Éducation Physique seront récupérées lors de la première heure de cours de sport par l'enseignant.

3 – HORAIRES DE COURS :

Lundi	8h30 à 16h30
Mardi	8h30 à 16h30
Mercredi	8h30 à 16h30 (A caractère exceptionnel)
Jeudi	8h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 16h30

RETENUES : les mercredis de 8h30 à 12h30 ou de 13h30 à 17h30

ETUDES SURVEILLÉES : lundi, mardi et jeudi de 17h00 à 18h30

Tous retards, absences et sorties doivent être justifiés par mail à l'adresse suivante : viescolaire@clairfoyer.fr

4 - CONGES OFFICIELS DE L'ANNÉE SCOLAIRE :

- TOUSSAINT : du samedi 18/10/2025 au Dimanche 02/11/2025.
- NOEL : du samedi 20/12/2025 au Dimanche 04/01/2026.
- VACANCES D'HIVER : du samedi 21/02/2026 au 08/03/2026.
- VACANCES DE PRINTEMPS : du samedi 18/04/2026 au dimanche 03/05/2026.
- ASCENSION : le jeudi 14/05/2026 (vendredi 15/05/2026 pont de l'ascension).
- GRANDES VACANCES : le vendredi 03/07/2026.

Journées Régionales de Formations des Enseignants : 19 & 20 Février 2026.

Remarque : Pour des raisons d'organisation, les cours pourront être assurés pour l'ensemble des élèves en visioconférence sur certaines périodes.

5 - DES DATES A RETENIR

Rencontres Parents / Professeurs
-Jeudi 11 Décembre 2025
-Jeudi 02 Avril 2026
Portes Ouvertes :
-Mercredi 18 Mars 2026
-Mercredi 20 Mai 2026

COLLEGE 4^{ème} et 3^{ème} – LYCEE PROFESSIONNEL

CENTRE DE FORMATION CONTINU (CFC) – CENTRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (CFA)

151 Chemin de Lissart – 82300 CAUSSADE / TEL : 05.63.93.07.90 / MAIL : caussade@cneap.fr / www.lycee-professionnel-clair-foyer.fr

6 - DECOUPAGE DE L'ANNEE SCOLAIRE :

Périodes & Conseils de classe				Conseil de Classe
	4 ^{ème} & 3 ^{ème}	1 ^{er} Trimestre	01/09 au 28/11	Jeudi 04/12/2025
		2 ^{ème} Trimestre	01/12 au 13/03	Lundi 16/03/2026
		3 ^{ème} Trimestre	16/03 au 03/07	4 ^{ème} : Lundi 08/06/2026 3 ^{ème} : Mardi 18/05/2026
	2 ^{nde}	Semestre 1	01/09 au 30/01	Lundi 02/02/2026
		Semestre 2	02/02 au 03/07	Lundi 08/06/2026
	1 ^{ère} & Capa 1	Semestre 1	01/09 au 30/01	Jeudi 05/02/2026
		Semestre 2	02/02 au 03/07	Mardi 09/06/2026
	Term & Capa 2	Semestre 1	01/09 au 30/01	Lundi 09/02/2026
		Semestre 2	02/02 au 03/07	3 ^{ème} : Mardi 18/05/2026
	CAP AEPE	Annualisation	08/09 au 03/07	Mercredi 13/05/2026

Les familles ont accès à « PRONOTE » sur le site internet du Lycée pour connaître l'évolution de l'élève :

www.lycee-professionnel-clair-foyer.fr

7 - PÉRIODES DE STAGES :

Périodes de formation en milieu professionnel (Stages)	4 ^{ème}	Du 01/06/2026 au 05/06/2026
	3 ^{ème}	Du 12/01/2026 au 16/01/2026 et du 09/02/2026 au 20/02/2026
	Capa 1	Du 06/04/2026 au 17/04/2026 et du 01/06/2026 au 12/06/2026 en SAP Du 11/05/2026 au 22/05/2026 en Vente
	Capa 2	Du 27/10/2025 au 31/10/2025 en Vente Du 03/11/2025 au 14/11/2025 et du 01/12/2025 au 19/12/2025 en SAP
	2 ^{nde} Bac pro	Du 15/04/2026 au 24/04/2026 et du 10/06/2026 au 26/06/2026
	1 ^{ère} Bac pro	Du 06/04/2026 au 24/04/2026 et du 26/05/2026 au 12/06/2026 et du 15/06/2026 au 26/06/2026
	Term. Bac pro	27/10/2025 au 07/11/2025 et du 01/12/2025 au 12/12/2025 et du 15/12/2025 au 26/12/2025
	Cap Aepe	01/10/2025 au 24/10/2025 et du 10/11/2025 au 19/12/2025 et du 12/01/2026 au 30/01/2026 et du 09/02/2026 au 24/02/2026

8 - PROFESSEURS RESPONSABLES DE CLASSES

Classes	Professeurs
4 [°]	V. RIGODANZO
3 [°]	F. RIESCO et C. VALENTIN
CAPA 1 ^{ère} Année	A. COQUELET
CAPA 2 ^{ème} Année	M. BRUNEAU
CAP AEPE	V. RIGODANZO
2 ^{nde} Pro Vente Animalerie	D. VILLEGIER
2 ^{nde} Pro Vente Alimentaire	A. VEYRES
2 ^{nde} Bac Pro Services Aux Personnes	C. ASTOR
1 ^{ère} Bac Pro Services Aux Personnes	J. BARON
1 ^{ère} et Terminale Bac Pro Vente Alimentaire	C. LACOMBE
1 ^{ère} et Tle Bac Pro Vente Animalerie	B. BARRAU
Terminale Bac Pro Services Aux Personnes	B. ADROVER

Les enseignants peuvent recevoir, tout au long de l'année, les parents sur rendez-vous.

Merci de votre confiance

LIVRET D'ACCUEIL

Formation : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance en 1 an

Période : Du 08 Septembre 2024 au 03 Juillet 2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✚ Réussir l'examen du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.
- ✚ Être capable d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant.
- ✚ Être capable de contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation.
- ✚ Être capable d'assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces.

PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

MODULE 1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

MODULE 2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

MODULE 3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

CHEF D'ŒUVRE

FORMATION SST 1PRAP

Siège social

151 Chemin de Lissart – 82300 CAUSSADE
TEL. : 05.63.93.07.90

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ✚ Lieu de formation : Centre de Formation Continue, 151 Chemin de Lissart 82300 CAUSSADE.
- ✚ Rentrée : **Lundi 08 septembre 2025 à 08h30**
- ✚ Déroulement : **du 08 Septembre 2024 au 03 Juillet 2026**
- ✚ Horaires : **8h30/16h30** – 1 à 2 heures de pause déjeuner
- ✚ **4 jours de formation** en Centre
- ✚ **16 semaines réservées à l'enseignement** professionnel.
- ✚ **15 semaines de stage** en milieu professionnel s'intercalent avec la période en Centre de Formation.

Le stagiaire doit effectuer 14 semaines minimum soit 448 heures.

Les candidats doivent obligatoirement réaliser les PFMP (stages) et/ou l'expérience professionnelle dans 2 secteurs d'activité complémentaires :

- 1 période auprès d'enfants de moins de 3 ans

- En EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants
- Et/ou chez un AMA Assistant(e) maternel(e) agréé(e) : Accueil à domicile ou dans une MAM : Maison d'assistant(e) maternel(le)
- Et/ou dans un SAP (organisme de services à la personne à domicile) : Organisme agréé proposant de la garde d'enfants de moins de 3 ans

- 1 période dans une structure collective accueillant des enfants de moins de 6 ans

- En EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants
- Et/ou chez un AMA Assistant(e) maternel(e) agréé(e) : Accueil à domicile ou dans une MAM : Maison d'assistant(e) maternel(le)
- Et/ou dans un SAP (organisme de services à la personne à domicile) : Organisme agréé proposant de la garde d'enfants de moins de 3 ans
- En école maternelle
- Et/ou en EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants)
- Et/ou en ACM (accueils collectifs de mineurs) : centre ou colonie de Vacances, centre de loisirs, centre aéré...

Le stagiaire peut effectuer ses stages dans un seul ou plusieurs établissements et services d'accueil de la petite enfance. **Cette recherche est à sa charge.**

Conseil : Pour une bonne préparation des épreuves, il est fortement conseillé d'effectuer 3 semaines minimum (soit 96h) auprès des moins de trois ans et 3 semaines minimum (soit 96h) en accueil collectif.

Remarque : Possibilité de cours hybrides (validés par le conseil de perfectionnement élargi)

CONTACTS

Chef d'établissement : Fabienne MORCILLO

Ajointe de direction et référente Handicap : Benjamin BARRAU

Coordinateur CFC : Vincent RIGODANZO

Les formateurs peuvent vous recevoir, tout au long de l'année, sur rendez-vous.

Siège social

151 Chemin de Lissart – 82300 CAUSSADE

TEL. : 05.63.93.07.90

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Personnes en situation de handicap : La formation peut être adaptée à toute personne en situation de handicap. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter M. BARRAU Benjamin, référente handicap, au 05-63-93-90-07.

Locaux à disposition :

- Salles de classe
- Salles informatiques
- CDI
- Salle 3 générations
- Cuisine pédagogique
- La Boutik (épicerie pédagogique)

Internat : chambre de 1 à 4 personnes, tisanerie, salle TV, douches individuelles

Restauration sur place : Self, 2 services le midi et 1 le soir pour les élèves internes

Parking réservé aux apprenants, situé en face de l'entrée du Centre de formation
Bus scolaires (Conseil Départemental des Transports)

Accès au Centre de Formation

- 15 min de Montauban
- 20 min de Cahors
- 2 min de la sortie de l'autoroute A20
- Navette gare de Caussade – Centre de formation gratuite

Siège social

151 Chemin de Lissart – 82300 CAUSSADE
TEL. : 05.63.93.07.90

NOM :

PRÉNOM :



TRÈS IMPORTANT

Inscription aux examens (DNB, CAPA et Bac Pro)

Les élèves doivent impérativement fournir les pièces suivantes avant le 15 août 2025

- ☐ Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport **en cours de validité** sur laquelle vous écrivez : « **J'atteste sur l'honneur que ce document est conforme à l'original** », datez et signez.
- ☐ Copie de l'attestation de recensement ou copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense sur laquelle vous écrivez : « **J'atteste sur l'honneur que ce document est conforme à l'original** », datez et signez.
- ☐ Pour les candidats ayant un problème important de santé (d'audition, d'élocution ou moteur) : veuillez porter le(s) certificat(s) médical(aux) montrant l'évolution de celui-ci.
- ☐ Pour les candidats **dispensés de gymnastique** : porter le(s) certificat(s) médical(aux).
- ☐ Pour les élèves **redoublants** : la copie des notes obtenues à l'examen passé au mois de juin sur lequel vous écrivez : « **J'atteste sur l'honneur que ce document est conforme à l'original** », datez et signez.

Fournitures Scolaires

Année 2025-2026
Classe :CAP AEPE

Module / Matière	Matériel	Cout Prévisionnel
EP1 / EP2 / EP3	Trieur	5 €
EP1 / EP2 / EP3	Livre de travail « Epreuves professionnelles EP1-EP2-EP3 Edition Nathan Lien achat : https://www.nathan.fr/catalogue/le-tout-en-un-cap-accompagnant-educatif-petite-enfance-aepe-reussir-les-epreuves-ep1-ep2-et-ep3-2025-2026-livre-de-l-eleve-9782095039059	22.90 €



**CONVENTION RELATIVE AUX PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL DES ELEVES PRÉVUES
AUX ARTICLES R. 715-1 ET R. 715-1-5 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME**

Vu la délibération du Conseil d'Administration (ou de l'instance en tenant lieu pour l'enseignement privé) en date du 12
Février 2025 définissant les modalités de suivi de l'élève en période de formation en milieu professionnel.



Intitulé du diplôme préparé et de la spécialité : CAP AEPE 1 AN

Entre

1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Lycée Professionnel Clair Foyer, 151 chemin de Lissart, 82300 Caussade
Représenté par le chef d'établissement, Mme Morcillo.

05.63.93.07.90
caussade@cneap.fr

2 - L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL

Dénomination :

Adresse :

Numéro d'immatriculation SIREN ou SIRET :

Représenté par (nom du signataire de la convention) :

Qualité du représentant :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :

3 - L'ELEVE

Nom :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐ Né(e) le : ____ / ____ / ____

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse e-mail

4 - SI L'ELEVE EST MINEUR : REPRESENTÉ PAR SON RESPONSABLE LEGAL

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

5 – Dispositions pédagogiques de la période de formation en milieu professionnel :

Dates : du 01/10/2025 au 24/10/2025 titre de l'année scolaire 2025-2026.

1) Objectifs de la période de formation en milieu professionnel :

- Développer une posture professionnelle adaptée au contexte de la petite enfance.
- Participer aux soins d'hygiène, de confort et aux temps de vie quotidienne.
- Contribuer au développement global et à l'autonomie de l'enfant par l'observation et l'animation d'activités.

2) Tâches et activités confiées au stagiaire :

- Aide au change, repas, sieste, hygiène des locaux et du matériel.
- Observation et participation aux activités d'éveil (motricité, langage, jeux).
- Communication adaptée avec l'enfant, l'équipe et éventuellement les familles.
- Participation à l'aménagement et au rangement des espaces.
- Transmission d'observations simples à l'équipe éducative.

3) Modalités de concertation et de suivi pédagogique de l'élève par l'enseignant référent et le tuteur durant la période :

La concertation et le suivi pédagogique de l'élève sont assurés par une communication régulière entre le tuteur en entreprise et l'enseignant référent, permettant d'évaluer la progression du stagiaire, d'adapter ses missions si nécessaire et de garantir l'atteinte des objectifs de la formation.

4) Modalité d'évaluation du stagiaire : Le stagiaire met à disposition de la structure d'accueil des attestations de stages à faire compléter.

Horaires journaliers de l'élève

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Annexe Article 6- Durée du temps de travail

Durée de présence hebdomadaire du stagiaire dans la structure d'accueil :

Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme d'accueil, la nuit, le dimanche ou un jour férié,

Préciser :

Dans ce cas, préciser le repos compensateur dont bénéficiera le stagiaire :

Annexe Article 7- Gratification dans le cadre de la PFMP

OUI ☐ NON ☒

Une gratification est due au stagiaire au titre de la présente convention portant sur plus de 2 mois de stage (44 jours, en continu ou discontinu à partir de la 309ème heure de stage), (ou de 3 mois pour le rythme approprié (66 jours), en continu ou discontinu à partir de la 463ème heure de stage)

Le montant de la gratification est fixé à € par heure (1) par jour (1), par mois (1)
(1) Rayer les mentions inutiles

La durée totale de la période de formation en milieu professionnel est de :

La gratification totale en cas de complétude de la période de formation en milieu professionnel est de :

Les modalités de versement en sont les suivantes :

.....

Annexe article 7 - Autres conditions « financière ».

-Le stagiaire aura accès à un hébergement :

Oui Non

-Le stagiaire aura accès au restaurant d'entreprise et aux titres restaurants (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui Non

-Le stagiaire aura accès à la prise en charge des frais de transport prévus à l'article L. 3261-2 du code du travail, ou en cas de période de formation en milieu professionnel dans un organisme de droit public, à leur prise en charge dans les conditions posées par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010, (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui Non

-Le stagiaire aura accès aux activités sociales/culturelles de l'organisme d'accueil (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui Non

Au cours de la formation, l'élève n'est pas autorisé à utiliser les machines ou appareils ou produits dangereux

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents annexes relatifs aux articles réglementaires pour la mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel disponibles sur le lien suivant (QR CODE).

Ces documents font partie intégrante de la présente convention et en définissent les modalités réglementaires.

(Document également disponible sur le site du Lycée professionnel Clair Foyer, Rubrique Réglementation PFMP)
Lien : <https://www.lycee-professionnel-clair-foyer.fr/reglementation-pfmp-@87.html>



Signatures et cachés :

Le chef d'établissement (A compléter par le Lycée) Mme MORCILLO Le : A : Caussade Signature :	Le représentant de l'entreprise (ou organisme d'accueil) Nom prénom : Le : A : Signature :	L'élève ou son représentant légal Nom et prénom : Le : A : Signature :
L'enseignant-référent Nom prénom : Le : A : Caussade Signature :	Le tuteur Nom prénom : Le : A : Signature :	